



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mercredi 23 septembre 2026

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des groupes pour la Saison 2026/2027

Validation du groupe U18 D3.

U16 D2 Groupe A : suite à une entente en D2B avec OTHIS, le club d'OTHIS est relégué en D3.

U16 D2 Groupe B : demande de changement de groupe de DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS, demande refusée.

U15 D2 Brassage Groupe A : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, le club de DAMMARTIN change de poule et passe dans le groupe B.

+ 45 ans Groupe A : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, le club d'Othis change de poule et passe dans le groupe B.

2/ Ententes

DAMMARTIN/ OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U16 D2

DAMMARTIN/ OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U15 D2 Brassage équipe 22

ST PATHUS/DAMMARTIN/OTHIS

Club support : ST PATHUS

Catégorie en entente : U14 D3

DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U14 D4 équipe 23

LES ETOILES MOUSSY/DAMMARTIN

Club support : LES ETOILES MOUSSY

Catégorie en entente : SENIORS D1 FUTSAL

VAL YERRES/ALLIANCE

Club support : VAL YERRES

Catégorie en entente : U13

4/ Demande club

NOISIEL FOOT ACADEMY : sollicite une dérogation pour mutés supplémentaires suite à la création d'une équipe Seniors. La demande répondant aux critères réglementaires fixés dans le cadre d'une création d'équipe, le Comité valide cette demande.

Rappel Art. 7.5.3 :

« ... Peut, lorsqu'un club crée une équipe dans une nouvelle catégorie, être augmenté de 2 unités pour l'année de création de cette équipe, sous réserve d'en faire la demande auprès du Comité Directeur du District.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match *reste le même*.

... »